

# CLAUSE DE CONFIDENTIALITE & RGPD

## Céline FREIRE Kinésiologue

### • **Article 1 -Généralités**

Le présent document indique notamment, les modalités de conservations des données personnelles des consultants, données recueillies au cours de la séance pratiquée par Céline Freire.

### • **Article 2 – Définition des données personnelles**

Dans le cadre du suivi de la clientèle de Céline Freire dans le seul but de la contacter le cas échéant, avec leur autorisation express, je recueille :

- Le nom et prénom,
- Les numéros de téléphone et/ou adresse et adresse de messagerie
- La situation familiale
- La date et année de naissance
- Le compte rendu de séance

### • **Article 3 – Engagements de Céline Freire**

Toutes les données personnelles collectées par Céline Freire dans le cadre d'une séance restent confidentielles et ne sont aucunement partagées avec quiconque.

- Je ne collecte que les données nécessaires à ma pratique
- Vous pouvez connaître, modifier ou supprimer les données que j'ai en ma possession
- Je suis en mesure de répondre rapidement à toutes sollicitations de consultations ou de modifications des données que vous me confiez
- J'ai fixé des durées de conservation de vos données de manière illimitée
- Les données recueillies sont, à ce jour, rédigées de façon manuscrite, rangées et placées sous clef, au sein de mon cabinet (233 avenue de la gare – 42210 Montrond les Bains – 1<sup>er</sup> étage).

Date d'entrée en vigueur : 16 JANVIER 2023

# CONDITIONS GENERALE DE VENTES

## Céline FREIRE Kinésiologue

### • Article 1 – Généralités

- Les présentes CGV s'appliquent sans restriction ni réserve, à toutes les prestations de services (ci-après définies à l'article 2) proposées par l'entreprise individuelle Céline Freire détenue par Céline Freire, immatriculé sous le numéro SIREN : 839 992 591, quel que soit le moyen de réservation (téléphone, sms, email, rendez en ligne...), et à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité
- En conséquence, une commande pour une prestation de Kinésiologie passée par tout moyen, notamment téléphone au 07.72.25.17.51, via l'adresse de messagerie « cfkinesiologue@gmail.com », Réseaux sociaux, plateforme PERFACTIVE implique l'adhésion du client et son acceptation, sans réserve aux présentent CGV, sauf accord particulier préalablement convenu par écrit entre les parties.
- Céline Freire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentent CGV. Les CGV applicables à une commande sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande. En cas de modification, les CGV modifiées ne seront applicables que pour les commandes passées suite à la modification et non aux commandes antérieures.
- Tout autre document que les présentes CGV n'a aucune valeur informative et n'est pas contractuel.

### • Article 2 – Définitions des prestations

2.1 : Les prestations proposées par l'entreprise Céline Freire sont des prestations de Kinésiologie, ainsi que mes spécialités, praticienne en réflexes archaïques, consultante en émotion, réflexologie cranio-sacrée, massage californien

### • Article 3 – Conditions de réalisations des prestations

3.1 : la finalité de l'activité de praticien bien-être réalisée par l'entreprise Céline Freire est de proposer une option non médicamenteuse et naturelle.

3.2 : Nous commençons par un entretien préalable où nous discutons du motif de votre visite et définissons ensemble un **objectif** de séance.

Une fois l'objectif déterminé, vous vous allongez habiller sur une table de massage.

Seuls les chaussures et objets métalliques doivent être retirés (bijoux, montre, ceinture...).

J'exerce ensuite une pression douce sur votre bras pour tester la tonicité du muscle.

Ce **test musculaire** permet de détecter les facteurs de stress en lien avec votre problématique (lorsque le muscle s'affaiblit) et de définir les corrections adéquates pour les libérer (lorsque le muscle se renforce).

***Le test musculaire permet d'entrer en communication avec le corps et d'avoir accès aux mémoires et blocages logés dans l'inconscient.***

Une fois les blocages détectés, je peux poursuivre la séance.

- Pour cela j'ai plusieurs outils et équilibrations manuelles pour libérer le stress :
- Points d'acupressure
- Balayage des méridiens
- Mouvements du corps
- Mouvements oculaires
- Stimulation de points réflexes

- Points neuro-vasculaires
- Points neuro-lymphatiques
- Libération émotionnelle
- Prise de conscience autour d'un thème ou d'un mot
- Lecture etc....

**3.3 :** Tous les gestes et mouvements se passent en douceur et dans le respect.

**Une séance de kinésiologie ne comporte aucun geste invasif, aucune manipulation brusque ni aucun risque de douleur.**

**3.4 :** Comptez environ 1H30, 1H45 de séance pour une séance.

Un intervalle de 3 à 4 semaines est souvent préconisé entre deux rendez-vous. Toutefois, c'est vous qui décidez à tout moment de poursuivre ou non la démarche.

**Aucune obligation ni aucun engagement de durée ne sont requis lors d'une séance de kinésiologie.**

**3.5 :** Avant de prendre rendez-vous, vous devez savoir **qu'une séance de kinésiologie ne se substitue pas à un rendez-vous chez un professionnel de santé.**

Elle fait partie des pratiques de soins non-conventionnelles et participe au mieux-être des individus. Elle ne doit pas constituer un choix de traitement pour sa santé en général.

Le kinésologue n'établit ni diagnostic, ni traitement, ni pronostic, ni prescription médicale, ni régime alimentaire, ne fait aucune prescription médicale et ne demande jamais d'interrompre un traitement médical.

**3.6 :** Les parents sont informés, sur le site internet, que les questions sont posées devant l'enfant.

Ils reconnaissent que la responsabilité des réponses apportées leur incombe exclusivement et qu'ils demeurent libres de ne pas répondre aux questions posées ;

**3.7 :** Toutes autres prestations non définies aux paragraphes précédents, n'est pas réalisée par l'entreprise Céline FREIRE et ne pourra pas lui être demandée.

**3.9 :** Les prestations de kinésiologie sont proposées : « Céline Freire »

- Au sein du cabinet de situé au 1<sup>er</sup> étage du 233 avenue de la Gare – 42210 Montrond-les-Bains,

- ou dans tous lieux recevant du public (salons, congrès, événementiel...) ou ponctuellement au sein d'une entreprise t/ou établissement public, notamment dans la cadre de prestation d'ateliers de kinésiologie commandées à « Céline Freire », à la condition dans ce cas, de disposer d'une salle dédiée offrant le confort et la sérénité du lieu

**3.9 :** « Céline Freire » se réserve le droit de refuser ou d'arrêter une séance en cas de comportement et/ou de paroles déplacées à son encontre. Dans ce cas, la prestation complète restera due, sans remboursement (*voir point 8 ci-après*)

## • Article 4 – les contre-indications à la kinésiologie

**4.1 :** La kinésiologie est une pratique qui s'adresse à toutes les personnes. Cependant, pour certains publics, des précautions seront de mise.

**4.2 :** Les séances ne sont absolument pas d'ordre médical et ne se substituent, en aucun cas, à un acte médical ou une prescription médicamenteuse. Les séances ne remplacent pas les soins dispensés par des kinésithérapeutes, des ostéopathes, et de médecins.

L'avis médical pourra être requis par le client avant toute commande d'une prestation de kinésiologie. Ce point devra être évoqué à la prise de rendez-vous avec Céline Freire

**4.3 :** Céline Freire **se réserve le droit de refuser à tout moment un client/bénéficiaire dont l'état de santé ne serait pas compatible avec un acte de kinésiologie.** A cet effet, dans tous les cas, un entretien préalable à la séance de la prestation de kinésiologie (*questionnaire de santé*) sera réalisé avec le client/bénéficiaire, afin de permettre d'identifier les éventuelles contre-indications à la pratique d'une séance de kinésiologie.

4.4 : Je ne traite pas ses problématiques suivantes, car ce n'est pas de mon ressort mais celui d'un professionnel de santé, psychologue/ psychiatre.

- Alcoolodépendance
- Dépression grave et sévère

## • Article 5 – les conditions financières

**5.1 :** Prix des prestations de Kinésiologie :

L'entreprise « Céline Freire » n'est pas soumise à la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** conformément à l'article 293 B. du Code général des Impôts. Dans l'hypothèse où l'entreprise individuelle « Céline Freire » deviendrait assujettie à la TVA, les tarifs ci-après, exprimés sans TVA seront réajustés de la TVA et applicable à toute commande passée à compter de la date de son assujettissement.

« Céline Freire » se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant précisé que les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous, ou de l'achat de carte cadeau. Les tarifs ci-après des prestations sont indiquées en euros. Les prix sont fermes et définitifs, hors action promotionnelle proposée par « Céline Freire » (*action de partenariat, flyers, bon cadeau découverte d'une séance de kinésiologie...*).

**Les moyens de règlements par chèque bancaire ne sont plus acceptés.**

**Les moyens de paiements acceptés sont : virement instantané Wero, RIB, ou espèces**

**5.2 :** En cabinet situé au 233 avenue de la gare – 42210 Montrond-les-Bains

- Séance de kinésiologie, réflexologie cranio-sacrée, consultante en émotions, réflexes archaïques, consultante en émotions, (adultes/enfants) : 70€ (**règlement de la séance, en virement, Wero, RIB, ou espèces**)
- Massage californien : 60€ (**règlement de la séance, en virement, Wero, RIB, ou espèces**)

**5.3 :** Dans le cadre d'une commande de prestation de kinésiologie auprès du personnel d'une entreprise et/ou établissement public, le devis écrit, établi par « Céline Freire » aura une validité de 30 jours à réception. Celui-ci ainsi que les présentes CGV signées par l'entreprise cliente et/ou établissement public, vaudront accord de prestations de kinésiologie de « Céline Freire » et de bon de commande. Leur signature et transmission s'accompagneront d'un premier versement de 50% du montant total de la commande groupée. Le deuxième versement de 50% se réalisera au plus tard le jour de l'intervention de « Céline Freire » dans les locaux.

Toute autre modalité de paiement des prestations de kinésiologie commandée à « Céline Freire », sera examinée au cas par cas avec l'entreprise cliente et/ou l'établissement public.

## • Article 6 : Déroulement des séances

**6.1 :** Les séances se déroulent **en trois temps** au sein de mon cabinet de **kinésiologie** à Montrond-les-Bains, dans une ambiance apaisante et décontractée.

PREMIÈRE PARTIE DE SÉANCE : Phase d'échange (30/45min)

Nous commençons par un entretien préalable où nous discutons du motif de votre visite et définissons ensemble un **objectif** de séance.

DEUXIÈME PARTIE DE SÉANCE : Test musculaire et rééquilibrage (45/60 min)

Je n'utilise pas toujours le test musculaire, pour la méthode « raconte-moi mon histoire, surtout en 1ère séance car l'échange peut être long, méthode pour les enfants, voir dans mes spécialités sur le site internet. Veuillez également noter que les parents sont informés, sur le site internet, que les questions sont posées devant l'enfant.

Ils reconnaissent que la responsabilité des réponses apportées leur incombe exclusivement et qu'ils demeurent libres de ne pas répondre aux questions posées  
Une fois l'objectif déterminé, vous vous allongez habiller sur une table de massage.

Seuls les chaussures et objets métalliques doivent être retirés (bijoux, montre, ceinture...).

J'exerce ensuite une pression douce sur votre bras pour tester la tonicité du muscle.

Ce **test musculaire** permet de détecter les facteurs de stress en lien avec votre problématique (lorsque le muscle s'affaiblit) et de définir les corrections adéquates pour les libérer (lorsque le muscle se renforce).

**Le test musculaire permet d'entrer en communication avec le corps et d'avoir accès aux mémoires et blocages logés dans l'inconscient.**

Une fois les blocages détectés, je peux poursuivre la séance.

- Pour cela j'ai plusieurs outils et équilibrations manuelles pour libérer le stress (tout est noté sur mon site internet)
- J'utilise aussi mes outils en liens avec mes spécialités

Tous les gestes et mouvements se passent en douceur et dans le respect.

**Une séance de kinésiologie ne comporte aucun geste invasif, aucune manipulation brusque ni aucun risque de douleur.**

### TROISIÈME PARTIE DE SÉANCE : **Ancrage**

Je vérifie que le corps s'est bien **rééquilibré** et évalue le **temps d'intégration** pour que les corrections soient pleinement assimilées.

Je donne toujours un travail à faire à la maison pour ancrer et renforcer les bénéfices de la séance.

Comptez environ 1h30 de séance pour une première séance et 1h00/1H30 environ pour les consultations de suivis.

Un intervalle de 3 à 4 semaines est souvent préconisé entre deux rendez-vous. Toutefois, c'est vous qui décidez à tout moment de poursuivre ou non la démarche.

**Aucune obligation ni aucun engagement de durée ne sont requis lors d'une séance de kinésiologie.**

Avant de prendre rendez-vous, vous devez savoir **qu'une séance de kinésiologie ne se substitue pas à un rendez-vous chez un professionnel de santé.**

Elle fait partie des pratiques de soins non-conventionnelles et participe au mieux-être des individus. Elle ne doit pas constituer un choix de traitement pour sa santé en général.

Le kinésologue n'établit ni diagnostic, ni traitement, ni pronostic, ni prescription médicale, ni régime alimentaire, ne fait aucune prescription médicale et ne demande jamais d'interrompre un traitement médical.

**6.2** : Pour la kinésiologie, la séance dure environ 1h30, et 1h pour le massage californien.

## • **Article 7 : Modalités de prise de rendez-vous**

**7.1** : Les rendez-vous des particuliers pour une prestation de kinésiologie ne seront effectifs qu'après confirmation téléphonique ou écrite, et/ou dès réception du mail de confirmation via la plateforme de rendez-vous en ligne, PERFACTIVE contactée par :

- Téléphone portable : **07.72.25.17.51**
- L'adresse de messagerie : **cfkinesiologue@gmail.com**
- en message privé via messenger (FACEBOOK) ou INSTAGRAM
- Plate forme de rendez-vous en ligne : PERFACTIVE

## • **Article 8 : Modalités de report, d'annulation et de remboursement**

**8.1** : Par principe, un délai de prévenance de 2 jours ouvrables maximum est demandé en cas d'annulation de la prestation de kinésiologie.

**8.2** : Le rendez-vous pourra être reporté une (1) fois, si les conditions énoncées au point 8.1 est respecté.

**8.3** : En cas d'annulation à l'initiative de « Céline Freire » et si aucune date de remplacement ne peut être convenue, « Céline Freire » remboursera au client l'acompte éventuellement perçu, dans un délai maximal de huit (8) jours ouvrables.

**8.4** : Sauf en cas de force majeure, toute annulation par le client/bénéficiaire de la prestation qui ne sera pas confirmée à « Céline Freire » (mail, téléphone, message sms...) au plus tard dans les 48 heures avant la prestation, ne fera pas l'objet du remboursement de l'acompte versé.

**8.5:** Sur les effets éventuellement inconfortables ressentis à l'issue d'une séance de kinésiologie, ceux-ci peuvent être différents d'une personne à l'autre. Toutes les réactions sont bonnes, qu'elles soient agréables ou pas. Elles témoignent que la séance a été efficace. Aucun remboursement ne pourra être exigé eu égard à l'inconfort ressenti par le bénéficiaire. « Céline Freire » reste tout de même disponible pour vous écouter.

**8.6 :** En cas de comportement et/ou de paroles déplacées du bénéficiaire de la prestation à l'encontre de « Céline Freire », la prestation commandée pourra être interrompue, et non remboursée.

#### • **Article 9 : Délai de rétractation**

**9.1 :** Un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la commande payée d'une prestation de kinésiologie est possible sans pénalité ni justificatif. Le remboursement des sommes éventuellement perçues par « Céline Freire » sera fait au client/payeur dans un délai de huit (8) jours ouvrables.

**9.2 :** Dans l'hypothèse où le rendez-vous pour la prestation de kinésiologie est pris par le client/bénéficiaire avant la fin de ce délai de rétractation, celui-ci deviendra caduque. Les dispositions de l'article 8 s'appliqueront alors.

#### • **Article 10 : Incapacité de travail**

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident, Mme Céline FREIRE se réserve le droit de programmer de nouvelles dates d'intervention en concertation avec le client/bénéficiaire sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier, de versement d'indemnité.

#### • **Article 11 : Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV sont soumises à la législation française. En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. A défaut, tout différend survenant avec un client sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Saint-Etienne 42000.

#### • **Article 12 : Données personnelles**

Voir la politique de confidentialité (ci-après).

#### • **Article 13 : Responsabilité civile et professionnelle**

Mme Céline FREIRE est titulaire d'une responsabilité civile et professionnelle pour l'activité déclarée de kinésiologue. Il est précisé que sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas volontairement révélé à « Céline FREIRE » l'existence de contre-indications l'affectant (voir article 4 des présentes).

Mme Céline FREIRE est adhérente au service de médiation consommation développement au 3 rue Jean Constant Milleret, 42000 St Etienne.

**Date d'entrée en vigueur : 15 JANVIER 2023**

« Céline FREIRE »